

DELIBERATION N°2018-09-3
Relative à l'approbation du projet de Statut de GIP de préfiguration de la SAFER

Le Conseil d'administration,

Vu le décret 2016-1865 du 23 décembre 2016 portant création de l'Etablissement Public Foncier et d'Aménagement de la Guyane,

Vu la note de présentation annexée dans le rapport de séance,

Après en avoir délibéré lors de la présente 9^{ème} séance du 20 septembre 2018,

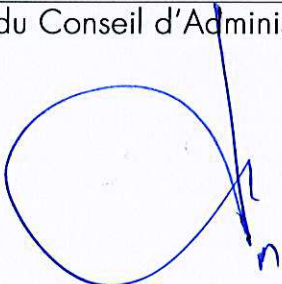

DECIDE :

Article 1 : D'approuver le projet de statut du GIP de préfiguration de la SAFER de la Guyane.

Article 2 : De charger le directeur général d'organiser la participation de l'établissement à ce GIP

Article 3 : De charger le directeur général de l'exécution de la présente délibération

Saint-Laurent, le 20 septembre 2018

<p>Le Président du Conseil d'Administration</p> 	<p>Approuvé par M. le Préfet de Guyane</p> <p>P/6</p> 
---	--